

## Section

des Bâtimens civils

et

Monumens publics.

Académie de France  
à Rome.

Entretien 1855.

Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer que l'Académie de France à Rome a été comprise pour une somme de 14,965<sup>00</sup> dans la répartition du crédit affecté à l'entretien des Bâtimens civils pendant l'exercice 1855. Cette somme se décompose ainsi qu'il suit:

Entretien annuel	8,000.
Revettement de la Place au-dessus de la Facade	2,400.
Cavalisation des eaux de la toiture	650.
Badigeonnage et réparation du portique de l'Escalier	955.
Revettement de la Place du côté de la Ville	1,770.
Restauration du mur de clôture de la Villa	790.

Total 14,965.

Je vous invite, Monsieur, à donner à chaque somme la destination qui lui appartient et à rester exactement dans les limites du crédit qui vous est accordé. Aucune dépense nouvelle ne devra être faite avant d'avoir été autorisée par le Ministre.

Je vous recommande également de prendre les mesures nécessaires pour que les travaux

M. Le Directeur de l'Académie de France à Rome

Sont exécutés de manière à permettre la  
redaction des pièces comptables avant la  
fin de l'exercice et de veiller à ce qu'elles  
soient régulièrement tenues et envoyées.

Recevez, Monsieur, l'assurance de  
ma considération Distinguée.

Le Secrétaire général.

Alfred Mars